



PLAN DE ZONAGE
Plan du village et du hameau d'Angles **5.2**


- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 23 novembre 2014
- Arrêt du projet le 18 octobre 2018
- Dossier soumis à enquête publique du
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le

ECHELLE :
1/1500

PHASE :
Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire des communes de la vallée de France du 18 octobre 2018 arrêtant le plan local d'urbanisme de la commune du Gué de Longroi.
La Présidente,

En Perspective Urbanisme et Aménagement
2 rue des Côtes - 28000 Chartres - TEL : 02 37 30 26 75 - courriel : agence@perspective-urba.com



LEGENDE

- Limite de zone
- Ua Zone urbaine habitat traditionnel
- Ub Zone urbaine habitat récent
- Uj Zone urbaine jardin
- Ux Zone urbaine activité
- 1AU Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat
- 2AU Zone d'urbanisation future à long terme à dominante habitat
- A Zone agricole
- N Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- NI Zone naturelle équipements de loisirs
- Espace boisé classé au titre de l'article L113.1 du Code de l'urbanisme
- Élément bâti identifié au titre de l'article 151.19 du Code de l'urbanisme
- Élément paysager identifié au titre de l'article 151.23 du Code de l'urbanisme
- Siège et site d'exploitation agricole
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Enveloppes à forte probabilité de présence de zones humides (SAGE de la Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques)
- Zone de bruit - catégorie 1 : 300m
- Zone de bruit - catégorie 3 : 100m
- Zones inondables en dehors des zones réglementaires (hors PPR inondation et ex R111.3 valant PPR)